

**COMMUNE DE SACÉ** (Mayenne)  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 25 JANVIER 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq janvier à vingt heures // minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Sacé, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. VALPREMIT Antoine Maire.

**Etaient présents** : M<sup>me</sup> CHEMINEAU Elodie - M. CORMIER Jérôme – M. DEFERT Philippe – M<sup>me</sup> MOUEZY Elodie - M<sup>me</sup> PESLIER Nathalie – M. ROUSSEAU Didier - M. VALPREMIT Antoine

**Absents excusés** : M. MOUSSAY Bruno – M. PALICOT Jérôme

**Secrétaire de séance** : M<sup>me</sup> PESLIER Nathalie

Nombre de membres	
<i>En Exercice</i>	<i>Présents</i>
09	07
Date de convocation	
19 janvier 2022	
Date d'affichage	
19 janvier 2022	

**Adoption du compte-rendu de la séance du 14 décembre 2021**

Aucune observation n'étant formulée,  
le compte-rendu de la séance du 14 décembre 2021 est adopté à l'unanimité

**01 – LOTISSEMENT COMMUNAL : SOLUTEL – prestations d'ingénierie télécom et fibre optique**

M. le Maire présente au Conseil Municipal les devis de la société SAS SOLUTEL pour des prestations d'ingénieries télécoms et de fibre optique. Ils peuvent se résumer ainsi :

**Prestations d'ingénieries télécoms**

Etude des infrastructures de génie civil, Suivi des travaux, Conformité

TOTAL HT..... 1 145,00 €

TVA à 20 % ..... 229,00 €

**TOTAL TTC..... 1 374,00 €**

**Fibre optique**

Plan de câblage de l'opération, Fourniture et pose du boîtier au point de raccordement,

Fourniture et pose des équipements pour la distribution de lotissement

Branchements de lots nus..... 2 876,00 €

TVA à 20 % ..... 575,20 €

**TOTAL TTC..... 3 451,20 €**

Pour : <b>09</b>
Contre : <b>00</b>
Abstention : <b>00</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**DECIDE**

⇒ d'**approuver** le devis « prestations d'ingénieries télécoms » de la société SOLUTEL pour un montant total de 1 145,00 € HT soit 1 374,00 € TTC,

⇒ d'**approuver** le devis « fibre optique » de la société SOLUTEL pour un montant total de 2 876,00 € HT soit 3 451,20 € TTC,

⇒ d'**imputer** ces dépenses à l'article 6045 du budget « Lotissement Communal »,

**AUTORISE**

⇒ M. le Maire ou les adjoints à **signer** tous les documents relatifs à ce dossier.

**COMMUNE DE SACÉ** (Mayenne)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 25 JANVIER 2022

---

**02 – LOTISSEMENT COMMUNAL : ENEDIS – Ligne à haute tension**

M. le Maire présente au Conseil Municipal le devis d'ENEDIS pour le déplacement de la ligne Haute Tension. Il peut se résumer ainsi :

**Ligne Haute Tension**

Travaux.....	28 379,05 €
TVA à 20 % .....	5 675,81 €
<b>TOTAL TTC.....</b>	<b>34 054,86 €</b>

Pour : <b>07</b>
Contre : <b>00</b>
Abstention : <b>00</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

*DECIDE*

⇒ d'**approuver** le devis de la société ENEDIS pour un montant total de 28 379,05 € HT soit 34 054,86 € TTC,

⇒ d'**imputer** cette dépense à l'article 6015 du budget « Lotissement Communal»,

*AUTORISE*

⇒ M. le Maire ou les adjoints à **signer** tous les documents relatifs à ce dossier.

**03 – LOTISSEMENT COMMUNAL : Territoire d'Energie de la Mayenne – Alimentation des réseaux BT et EP**

M. le Maire présente au Conseil Municipal le devis de Territoire d'Energie de la Mayenne pour l'alimentation des réseaux BT et EP du lotissement. Il peut se résumer ainsi :

**Travaux réseaux pour la distribution d'électricité**

Frais d'études.....	4 000,00 €
Réseaux basse tensions, câbles .....	44 000,00 €
<b>TOTAL.....</b>	<b>48 000,00 €</b>

**Travaux réseaux pour l'éclairage public**

Frais d'études.....	0,00 €
Travaux d'éclairage public .....	6 000,00 €
<b>TOTAL.....</b>	<b>6 000,00 €</b>

**Participation prévisionnelle de la commune**

Travaux distribution électricité .....	34 080,00 €
Travaux éclairage public .....	4 860,00 €

**RESTE A CHARGE..... 38 940,00 €**

Pour : <b>07</b>
Contre : <b>00</b>
Abstention : <b>00</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

*DECIDE*

⇒ d'**approuver** le devis de la Territoire d'Energie de la Mayenne pour un montant total de 38 940,00 € Hors TVA,

⇒ d'**imputer** cette dépense à l'article 6015 du budget « Lotissement Communal»,

*AUTORISE*

⇒ M. le Maire ou les adjoints à **signer** tous les documents relatifs à ce dossier.

**COMMUNE DE SACÉ** (Mayenne)  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 25 JANVIER 2022**

---

**04 – LOTISSEMENT COMMUNAL : FONDOUEST – Etude géotechnique préalable**

M. le Maire présente au Conseil Municipal les devis de FONDOUEST pour l'étude géotechnique préalable. Ils peuvent se résumer ainsi :

**Programme de base**

Mission bureau d'étude, investigations géotechniques, essais en laboratoire

TOTAL HT..... 3 540,00 €

TVA à 20 % ..... 708,00 €

**TOTAL..... 4 248,00 €**

Pour : <b>07</b>
Contre : <b>00</b>
Abstention : <b>00</b>

**Option tranche 4**

Mission bureau d'étude, investigations géotechniques, essais en laboratoire

TOTAL HT..... 2 560,00 €

TVA à ..... 512,00 €

**TOTAL..... 3 072,00 €**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**DECIDE**

⇒ d'**approuver** les devis de la société FONDOUEST pour un montant total de 3 540 € HT soit 4 248 € TTC et 2 560 € HT soit 3 072 € TTC,

⇒ d'**imputer** cette dépense à l'article 6015 du budget « Lotissement Communal»,

**AUTORISE**

⇒ M. le Maire ou les adjoints à **signer** tous les documents relatifs à ce dossier.

**05 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF : Entretien des lagunes et contrôle conformité des branchements**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que les conventions pour l'entretien des lagunes et la vérification des branchements des particuliers n'ont pas été renouvelées avec le prestataire « Suez ».

M. le Maire propose au Conseil Municipal de confier l'entretien des lagunes au SIAEP de l'Anxure et de la Perche selon les conditions ci-dessous :

Vérification des lagunes.....1h00/semaine ..... 35,00 € HT/semaine

Vérification des branchements « particulier »..... 35,00 € HT/branchement

Pour : <b>07</b>
Contre : <b>00</b>
Abstention : <b>00</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**DECIDE**

⇒ de **confier** l'entretien des lagunes au SIAEP DE l'ANXURE et de la Perche, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

⇒ d'**imputer** cette dépense à l'article 61521 du budget « Assainissement»,

⇒ de **confier** le contrôle du branchement des habitations au réseau « eaux usées » au SIAEP DE l'ANXURE et de la Perche, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

⇒ d'**imputer** cette dépense à l'article 61523 du budget « Assainissement»,

⇒ de **facturer** le contrôle de branchement de l'habitation au réseau collectif aux particuliers lors de la vente du bien, création de nouveaux logements....

**COMMUNE DE SACÉ (Mayenne)**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 25 JANVIER 2022**

---

⇒ de **fixer** le prix du contrôle à 90,91 € HT soit 100,00 € TTC à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022

⇒ d'**imputer** cette recette à l'article 7062 du budget « Assainissement»,

**AUTORISE**

⇒ M. le Maire ou les adjoints à **signer** tous les documents relatifs à ce dossier.

## **06 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF : SATESE Convention pour la mission d'assistance technique aux collectivités dans le domaine de l'assainissement collectif**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que nous décider de résilier les contrats d'entretien/suivi des lagunes avec la SUEZ au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention d'assistance technique avec le service SATESE du Conseil Départemental de la Mayenne.

### **Définition de la mission :**

- ✓ Assistance pour la mise en œuvre du diagnostic et suivi régulier du système d'assainissement collectif,
- ✓ Validation et exploitation des résultats,
- ✓ Assistance pour la mise en place, le suivi et la validation de l'autosurveillance des installations,
- ✓ Assistance pour l'élaboration de conventions de raccordement des pollutions d'origine non domestique,
- ✓ Assistance pour la programmation des travaux,
- ✓ Assistance pour l'évaluation de la qualité du service et de l'assainissement,
- ✓ Assistance pour l'élaboration des programmes de formation des personnels,

### **Engagements du Conseil Départemental :**

Visite initiale des installations en présence du maître d'ouvrage.

Etablir un diagnostic en matière d'équipements de sécurité pour le personnel et proposer une mise en conformité en cas de manquement aux règles de sécurité.

Communiquer au maître d'ouvrage son programme annuel de visites dans un délai d'un mois précédant la mise en œuvre du programme,

Assurer l'appui technique demandé en mettant à disposition le personnel compétent pour les visites et l'aide technique,

Communiquer au maître d'ouvrage les rapports de visites, synthèse...

### **Conditions financières :**

Les prestations font l'objet d'une rémunération forfaitaire annuelle selon un barème défini par arrêté du Président du Conseil départemental (R.3232-1-3 CGCT) publié au recueil des actes administratifs du département. Cette rémunération est plafonnée au montant du coût réel des interventions, calculé selon la tarification des prestations facturées aux collectivités non éligibles.

Le tarif est 0,96 €/habitant en 2022 soit pour les 515 habitants ce qui représente la somme de **494,40 €**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**DECIDE**

⇒ d'**approuver** la convention pour la mission d'assistance technique aux collectivités dans le domaine de l'assainissement collectif évoquée ci-dessus avec le Conseil Départemental de la Mayenne,

⇒ d'**imputer** cette dépense à l'article 604 du budget « Assainissement»,

**AUTORISE**

⇒ M. le Maire ou les adjoints à **signer** tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour : <b>07</b>
Contre : <b>00</b>
Abstention : <b>00</b>